

MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 2 JUIN 2022

Le deux juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, M. Jacques ROLAND, Mme Claudine ANQUETIL, Mme Carine MEDANI, M. Patrick ESNAULT, M. Christophe POLIDOR, Mme Isabelle GAMACHE, M. Laurent LE MARQUIS (arrivé en cours de séance), Mme Manon DUBOST, M. Benoît LE BLOND, M. Antoine PHILIPPE.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie MEZIERES (pouvoir à Mme Claudine ANQUETIL), M. Eric RULIER (pouvoir à Mme Arlette VIDEGRAIN), M. Arnaud LEFRANÇOIS.

Secrétaire de séance : Mme Carine MEDANI

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Abonnement annuel à la fourrière de Brix (Luxury dogs)
- Avenants au marché de rénovation de l'Eglise
- Réforme de la publicité des actes
- Récapitulatif des tarifs pouvant être appliqués lors d'une location de salle
- Devis SDEM 50 : effacement des réseaux rue de la mairie/le Rocher
- Intégration de la parcelle A1030 dans le domaine public communal
- Devis AECG : achat de signalétique pour la bâche incendie de la Haute-Cosnière
- Facture Bougrel : travaux de pelle à la Haute-Cosnière

Accord unanime de l'assemblée

Début de la séance : 18h30

Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

Les conseillers départementaux, Madame Isabelle FONTAINE et Monsieur Axel FORTIN-LARIVIERE assistent à la réunion du Conseil Municipal. Un tour de table est réalisé afin d'effectuer les présentations.

PERSONNEL

Un agent des écoles est absent jusqu'au 1er juillet pour raison de santé.

ECOLE/SIVOS

Travaux d'extension de l'école

Les photos du chantier d'extension de l'école sont projetées afin de visualiser l'avancée des travaux. Les délais définis en amont sont respectés.

MAIRIE

020622-29

Fonds d'aide aux jeunes en difficulté 2022

Le vote de la participation financière au titre de l'année 2022 concernant le fonds d'aide aux jeunes en difficulté, géré par le Département de la Manche, est proposé à l'assemblée.

Le montant de cette participation s'élève à 210.91 euros (917 x 0,23 euros par habitant).

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6281 du BP 2022.

Après délibération, cette participation est validée à l'unanimité.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstentions : 0

020622-30

Fonds de solidarité pour le logement 2022

Le vote de la participation financière au titre de l'année 2022 concernant le fonds de solidarité pour le logement, géré par le Département de la Manche, est proposé à l'assemblée.

Le montant de cette participation s'élève à 550.20 euros (917 x 0,60 euros par habitant).

Après délibération, cette participation est validée à l'unanimité.

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6281 du BP 2022.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstentions : 0

020622-31

Réforme de la publicité des actes

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère

individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation.

Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Hardinvast afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

le Maire propose à l'assemblée de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- par affichage à la Mairie ;
- et/ou par publication sur papier à la Mairie ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE le maintien de la publicité des actes par affichage à la Mairie et/ou par publication papier à la Mairie ; sans obligation de dématérialisation.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Abonnement annuel à la fourrière de Brix (Luxury dogs)

La fourrière de Brix « Luxury Dogs » auprès de laquelle, la commune avait la possibilité de déposer un animal errant, non identifié et non réclamé, a décidé de modifier son mode de fonctionnement.

Auparavant, seuls les frais liés au dépôt et aux éventuels soins de l'animal étaient facturés. Dorénavant « luxury Dogs » impose aux communes de souscrire un abonnement pour pouvoir bénéficier de ses services. Le montant de cet abonnement s'élève à 0.50€ par habitant/an, ce qui fait pour Hardinvast, un montant de 458.50 € (917 habitants x 0.50€), qui s'ajoute aux frais de garde, de soins,

Une délibération du Conseil Municipal doit être prise afin de valider ou non cet abonnement.

Monsieur le Maire, rappelle que la commune est conventionnée avec l'association 40 en chats pour la gestion des chats errants.

Concernant les chiens, la commune dispose d'un chenil qui permet d'accueillir un animal le temps de retrouver ses maîtres ou de le faire adopter s'il n'est ni identifié, ni recherché.

La délibération est reportée à une prochaine séance.

19h20 – ENTREE EN SALLE DE M. LAURENT LE MARQUIS

EGLISE/CIMETIERE

020622-32

Avenant n°1 – Lot 2 - Ent PASCAL André

Un avenant au marché de travaux de rénovation de l'Eglise, lot 2 « Maçonnerie traditionnelle » de l'entreprise PASCAL André, est présenté à l'assemblée.

Ces travaux portent sur une reprise de l'aération des combles de la nef vers le clocher, pour un montant HT de 504.00 €, soit 604.80€ TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 231 du BP 2022.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

020622-33

Avenant n°1- Lot 1 – Ent ROUXEL Stéphane

Un avenant au marché de travaux de rénovation de l'Eglise, lot 1 « Couverture ardoise et traitement des charpentes » de l'entreprise ROUXEL Stéphane, est présenté à l'assemblée.

Cet avenant en moins-value porte notamment sur les travaux suivants :

- suppression du changement d'une partie des gouttières car déjà remplacées en 2013 suite aux intempéries (neige)
- suppression de l'option de remplacement des chevrons et sablières,
- ajout de l'évacuation de gravats, ..

pour un montant HT de - 5 642.00 € , soit - 6 770.40 TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

020622-34

Demande de subvention DETR

Afin de financer les travaux de rénovation du mur du cimetière, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la faisabilité et le coût des travaux,
- approuve le plan de financement,
- autorise le Maire à demander une subvention au titre de la DETR 2022, et à signer tous les documents y afférents.
- inscrit les crédits suffisants au budget communal.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

020622-35

Demande de subvention Fonds de concours de la communauté d'agglomération

Afin de financer les travaux de rénovation du mur du cimetière, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la faisabilité et le coût des travaux,
- approuve le plan de financement,
- autorise le Maire à demander une subvention au titre du Fonds de concours de la communauté d'agglomération, et à signer tous les documents y afférents.
- inscrit les crédits suffisants au budget communal.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Association « Sauvegarde du Patrimoine Religieux » - Fondation du Patrimoine

Plusieurs manifestations (repas paëlla, chorale, concert Ars Nova à l'église de Couville, ...) ont été organisées par l'Association « Sauvegarde du Patrimoine Religieux » de la paroisse Sainte Bernadette dans le but de valoriser l'Eglise Saint-Barthelemy, de mettre en avant les travaux de rénovation en cours de réalisation et d'obtenir des subventions pour les financer.

A ce jour, environ 1 500 € de dons ont été collectés pour financer les travaux.

Sauvegarde de l'art Français

Dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de l'église Saint Barthélémy et la gestion de ses eaux pluviales, avec reprises intérieures, l'association « Sauvegarde de l'Art Français » a attribué à la commune, une subvention de 4 000€.

BIBLIOTHEQUE

020622-36

Prise en charge des frais de repas de 3 bénévoles

Madame Claudine ANQUETIL, adjointe au Maire, et trois bénévoles de la bibliothèque municipale se sont rendus à la bibliothèque départementale de la Manche afin de procéder à l'échange du fonds de roulement semestriel composé de 600 livres et documents audiovisuels. Afin de prendre en charge les frais de repas des trois bénévoles, une délibération est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à payer les repas des bénévoles de la bibliothèque s'élevant à 57.00 € (3 x 19€)

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 625 du BP 2022.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

SALLE POLYVALENTE

020622-37

Devis KGMAT Collectivités : achat de chaises, cendriers et corbeille

Un devis des Etablissements KGMAT Collectivité est présenté à l'assemblée. Il porte sur l'achat de 40 chaises (empilables par 10), 2 cendriers et d'une corbeille avec seau pour un montant HT de 2 275.37€, soit 2 730.44€ TTC. Les chaises et les bancs sont destinés à la salle polyvalente. La corbeille RAL 3004 sera installée près du banc devant la Mairie.

Considérant que le prix unitaire HT de ces biens est inférieur à 500 €,
 Considérant qu'il s'agit de biens durables,
 Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette proposition.
 Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2184 du BP 2022.

Voix pour : 14
 Voix contre : 0
 Abstentions : 0

Après un contrôle de la régie de la salle polyvalente par les services de la trésorerie municipale, il y a lieu de prendre une délibération récapitulative de tous les tarifs pouvant être facturés lors d'une location de cette salle.

020622-38

Récapitulatif des tarifs appliqués à la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, d'établir un récapitulatif des tarifs pouvant être facturés lors d'une réservation de la salle polyvalente :

● Tarifs de location de la salle polyvalente :

	Habitants de Hardinvest		Hors Commune	
	Particuliers	Associations (2 gratuits/an)	Particuliers	Associations
Réservation	100 €	100 €	100 €	100 €
Week-end*	180 €	180 €	280 €	280 €
Week-end* (remise des clés le samedi matin au lieu de vendredi après-midi)	150 €	150 €	250 €	250 €
*1/2 journée supplémentaire au week-end	30 €	30 €	30 €	30 €
*1 journée supplémentaire au week-end	50 €	50 €	50 €	50 €
1 journée en semaine	110 €	0 €	155 €	155 €
2 heures suite inhumation	50 €	–	50 €	–
Forfait verres (vin d'honneur)	25 €	0 €	25 €	25 €

Commune de HARDINVEST

Vaisselle, le couvert de cérémonie	2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €
Vaisselle, le couvert simple	1 €	1 €	1 €	1€
Electricité, le Kw /H	0.15 €	0.15 €	0.15 €	0.15 €

● coûts du remplacement et du nettoyage des matériels

- Si les matériels et ustensiles sont détériorés ou perdus lors de la location
- Si le nettoyage (après contrôle) des matériels et ustensiles n'est pas réalisé ou mal réalisé
- Utilisation non conforme des produits

Tout appareil cassé ou manquant sera facturé le coût de son remplacement à neuf

COUT REMPLACEMENT MATERIEL		COUT DU NETTOYAGE APRES CONTROLE	
Matériel	Tarif appliqué	Matériel	Tarif appliqué
Extincteur eau + additif	70,00 €	Verres par casier	5,00 €
Extincteur CO2	140,00 €	Assiettes par casier	5,00 €
Plaque signalétique	5,00 €	Couverts par casier	5,00 €
Crochets	2,00 €	Sols	8,00 € par 1/2h
Dalle plafond bord droit	15,00 € la première 5 € les suivantes	Fours	25,00 €
Seaux + presse	125,00 €	Armoire réfrigérante	5,00 €
Balai de lavage	50,00€	Percolateur	5,00 €
Bidon liquide lavage pour lave-vaisselle (5l)	12,50 € le 1/2 bidon 25 € le bidon	Lave-vaisselle	10,00 €
Bidon liquide rinçage pour lave-vaisselle (5l)	17,50 € le 1/2 bidon 35 € le bidon	Gazinière	10,00 €
		Friteuse +hotte	30,00 €
		Plat	5,00 €

● coûts de remplacement des couverts loués

COÛT REMPLACEMENT COUVERT A 1€	
Matériel	Tarif appliqué
Assiette plate	2.40 €
Assiette dessert	2.30 €
Couteau	1.00 €
Fourchette	0.60 €
Cuillère à café	0.30 €
Verre à vin 19 cl	1.50 €
Verre à eau	1.80 €
Coupe à champagne	2.10 €
Tasse à café	2.00 €

COÛT REMPLACEMENT COUVERT A 2.50€	
Matériel	Tarif appliqué
Assiette plate	3.90 €
Assiette creuse	3.30 €
Assiette dessert	3.70 €
Couteau de table	1.80 €
Couteau à poisson	1.70 €
Couteau à dessert	1.70 €
Fourchette de table	0.90 €
Fourchette à poisson	0.90 €
Fourchette à dessert	0.90 €
Cuillère à soupe	0.90 €
Cuillère à dessert	0.90 €
Cuillère à café	0.60 €

COÛT REMPLACEMENT COUVERT A 2.50€	
Matériel	Tarif appliqué
Verre à eau 40 cl	1.80 €
Verre apéritif 40 cl	1.80 €
Verre à vin rouge 27cl	2.50 €
Verrre à vin blanc 22cl	2.20 €
Verre à digestif 6 cl	1.00 €
Coupe à champagne	2.10 €
Flûte à champagne	2.50 €
Gobelets plastique	1.30 €
Tasse à café	2.50 €
Casse-noix	8.40 €
Curette crustacé	1.70 €
Pique bigorneau	0.30 €

● coûts de remplacement du matériel de prêt

Désignation	Nbre prêté	Prix unitaire
Pince	2	3.00 €
Couteau à viande	2	5.00 €
Portionneuse à glace	3	5.00 €
Corbeille à pain	17	9.00 €
Couteau à pain	2	13.60 €
Pot à verser inox	10	23.50 €
Carafe	6	6.00 €
Pichet	10	6.00 €
Pelle à tarte	7	7.10 €
Plat inox ovale 47x31	6	8.00 €
Plat inox ovale 34x23	6	4.90 €
Plat inox ovale 60 cm	3	9.60 €
Plat inox rond 33 cm	5	8.00 €
Légumier inox	8	6.70 €
Saladier inox	8	9.80 €
Saucier rond inox	9	3.50 €
Plateau service	6	21.20 €
Couteaux noirs	3	1.10 €
Cuillère de service	8	1.10 €
Fourchette de service	8	1.50 €
Cuillère à arroser bec côté	1	11.80 €
Cuillère à arroser droite	1	14.00 €
Spatule nylon spécial	2	6.50 €
Fouet 30 cm	1	11.60 €
Fouet 40 cm	1	16.50 €
Louche inox	7	4.50 €
Tire-bouchon, décapsuleur	2	4.10 €
Louche diam. 16	1	22.20 €
Louche diam. 18	1	32.50 €
Briquet	1	4.50 €
Écumoire diam.16	1	15.50 €
Écumoire diam.18	1	25.00 €
Poêle diam 32	1	19.30 €
Poêle ronde diam. 40	2	51.00 €

Désignation	Nbre prêté	Prix unitaire
Casserole diam. 12	1	36.60 €
Casserole diam. 14	1	42.00 €
Casserole diam. 24	1	55.30 €
Casserole diam. 28	1	83.00 €
Casserole diam 33	1	83.00 €
Marmite alu diam. 40 s couv.	1	101.00 €
Faitout alu diam. 40 s couv.	1	72.00 €
Marmite diam 34	1	122.00 €
Couvercle diam 34	1	21.50 €
Couvercle alu diam. 40	2	14.30 €
Passoire à pieds diam. 40	1	53.60 €
Chinois diam. 22	1	19.60 €
Bassine cul de poule diam. 30	1	31.50 €
Plat à four 50x40	2	62.30 €
Planche à découper	2	33.90 €
Ouvre boîte	1	20.10 €
Essoreuse à salade	1	130.00 €
Percolateur	1	305.00 €
Extincteur eau + additif	3	70.00 €
Extincteur CO2	1	140.00 €
Plaque signalétique	4	5.00 €
Crochets	290	2.00 €
Micro-ondes	1	70.00 €
Seaux + presse	1	125.00 €
Seau	3	5.00 €
Balai de lavage	1	50.00 €
Manuel fours/lave-vaisselle	1	5.00 €
1 cafetière électrique	1	35.00 €
Dalle plafond (la 1ère)	607	15.00 €
Dalle plafond (les suivantes)		5.00 €
Plateau de table	26	180.00 €
Pied de table	40	50.00 €
Entretoise	52	30.00 €
Chaise	150	55.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, valide ces tarifs.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Latino Swing

L'association Latino Swing reprendra ses cours du lundi soir à compter de septembre 2022 et a pris note que la commune pourra disposer de la salle, si besoin sur ces créneaux.

La salle sera donc occupée les lundis, mardis et mercredis soir sur les périodes scolaires, par cette association.

SALLE PAROISSIALE

Le projet de reprise de la salle paroissiale par la commune suit son cours. Lors de son assemblée générale du 14 juin, l'association AJLF, décidera des conditions et du prix de vente. Des travaux de rénovation seront nécessaires avant que ces locaux ne puissent à nouveau être mis en service. La commune a d'ores et déjà été contactée par des porteurs de projets envisageant d'installer leur activité professionnelle dans cette salle : Maison d'Assistants Maternelle, cabinet d'auxiliaires médicaux, ...

VOIRIE

020622-39

Devis SDEM50 : Effacement des réseaux rue de la mairie

Le Conseil Municipal avait validé, lors de la réunion du 20 mai 2021, la proposition du SDEM50 portant sur la réalisation de la rénovation et de l'effacement des réseaux, rue de la Mairie, avec une participation de la commune de 87 600€.

Le SDEM50 vient de finaliser l'étude de ce dossier qui met en évidence un dépassement des montants initialement estimés (notamment enfouissement du réseau Télécom).

Le montant de la participation de la commune aux travaux s'élève désormais à 101 800€.

S'ajoute à ce montant, 3 600€ HT, pour l'enfouissement du réseau « partie télécom » au lieu-dit « le Rocher ».

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte le nouveau montant de la participation ainsi que le montant des travaux d'enfouissement lieu-dit « le Rocher »,
- donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement de ces dépenses.

Celles-ci seront imputées en section d'investissement, à l'article 204182 du BP 2022.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

020622-40

Intégration de la parcelle A 1030 dans le domaine public

Monsieur le Maire rappelle :

La parcelle A1030 est une bande de terrain, d'une surface de 72 m² située chemin du Moulin à Vent, à hauteur des parcelles A1028 et A1029 correspondant en partie aux clôtures et accès de ces dernières, leur imposant une servitude de passage. Lorsque le découpage avait été réalisé, dans les années 70, cette parcelle devait être cédée à la commune pour un éventuel élargissement du chemin, ce qui n'a pas été fait. C'est pourquoi, la commune a proposé au propriétaire actuel, l'achat de ce terrain pour le prix de 1 € symbolique, avec comme finalité de l'intégrer dans le domaine public communal et de faire disparaître les servitudes.

L'acte notarié formalisant cette opération ayant été signé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intégrer cette parcelle dans le domaine public communal, sans modification du tableau de voirie.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Arrêté pour l'entretien des talus côté route par les administrés

Compte-tenu des nouvelles dispositions légales réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires, Monsieur le Maire souhaite sensibiliser chaque habitant de la commune, à la participation à l'effort collectif en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations de l'article 99 du Règlement Sanitaire Départemental. S'il n'existe pas de trottoir, l'entretien doit se faire sur un espace de 1,20 mètre de largeur à partir du mur de façade ou de la clôture. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. L'emploi des produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides, bactéricides, etc...) pour désherber est interdit sur le domaine public. Les bandes enherbées, petits talus ainsi que les haies seront également entretenus. Les feuilles seront ramassées. Le rejet des eaux pluviales sortant des gouttières est interdit directement sur la chaussée communale. Les déchets verts collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés, compostés ou évacués à la déchetterie. L'abandon de tailles et de mauvaises herbes sur l'espace public est interdit.

Un arrêté municipal sera pris en ce sens.

De la communication sera effectuée auprès des administrés.

Trottoirs de la Longue Chasse

L'appel d'offre pour les travaux de sécurisation de la Longue Chasse sera publié deuxième quinzaine de juin.

LOGEMENTS COMMUNAUX

Infiltrations dans un logement locatif de l'ancienne Mairie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les photos du sinistre survenu dans un des logements de l'ancienne Mairie. Des infiltrations récurrentes provenant du pignon ont dégradé le plafond de la salle de bain.

L'assurance « dommage-ouvrage » a été saisie par la commune. Une expertise a eu lieu. La compagnie SMABTP a proposé une indemnisation qui a été acceptée par la commune en date du 9 juin 2022. Elle se décompose ainsi :

- 9 871.68 € pour la mise en œuvre d'un essentage sur le mur poreux du pignon
- 500.00 € pour la reprise de peinture en plafond de la salle d'eau

DEFENSE INCENDIE

020622-41

Facture Carrière Baudouin : achat de sable

Afin de stabiliser le terrain, avant l'implantation de la bâche à incendie à la Haute Cosnière, l'épandage de sable est nécessaire.

Un semi-remorque d'une contenance de 28,840T de sable a été commandé auprès de la carrière Baudouin de Sainte Croix-Hague.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la facture correspondante, d'un montant HT de 303.12€, soit 363.74 € TTC.

Considérant que le prix unitaire HT de ce bien est inférieur à 500 €,

Considérant qu'il s'agit d'un bien durable,

Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider ce devis et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 231 du BP 2022.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

020622-42

Devis AECG : signalétique pour bâche à incendie de la Haute-Cosnière

Un devis d'AECG Tourlaville d'un montant HT de 251.00 €, soit 301.20 € TTC, est présenté à l'assemblée. Il porte sur la fourniture de 6 panneaux signalétiques destinés à la matérialisation de la bâche incendie située à la Haute-Cosnière.

Considérant que le prix unitaire HT de ces biens est inférieur à 500 €,
Considérant qu'il s'agit de biens durables,
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider ce devis et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2311 du BP 2022.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

020622-43

Facture Bougrel-Lecacheur : travaux de pelle

Préalablement à l'installation de la bâche à incendie de la Haute-Cosnière, des travaux de terrassement avec une pelle chenille ont été effectués par l'entreprise Bougrel-Lecacheur. La facture relative à ces travaux, d'un montant HT de 527,00€, soit 637,40€ TTC, est présentée à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer la dépense en section d'investissement, à l'article 231 du BP 2022.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

URBANISME

Modification n°1 du PLU - Rapport du commissaire enquêteur

En conclusion de l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 février au 10 mars 2022, relative au projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune ayant pour objet l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU, et après une étude approfondie du dossier, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, avec les réserves suivantes :

- Qu'il soit prévu de constituer en limite Est de la zone constructible un haie champêtre dense d'arbres et d'arbustes d'essences locales présentant trois niveaux de végétation, destinée à constituer un obstacle à l'encontre des éventuelles nuisances produites par l'exploitation agricole de la ferme sise à proximité
- Que la rédaction de l'article 1AUb4 du projet de règlement de la nouvelle zone 1AUb soit complété par une mention explicite imposant pour la gestion des eaux pluviales de

l'espace public un ou des dispositifs permettant de limiter le débit vers le milieu naturel.

SUBVENTIONS

020622-44

Attribution des subventions aux associations communales

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes, aux associations hardinvastaises, pour l'année 2022 :

SCUDD	:	600 € (<i>0.60€x917 habitants = 550.20€ arrondis à 600€</i>)
AJLF	:	290 €
LOREHA	:	320 €
A.P.E.	:	320 €
Chasseurs	:	210 €
Anciens Combattants	:	210 €

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

020622-45

Attribution des subventions aux associations hors commune

Le Conseil Municipal après débat et délibération, décide d'attribuer pour l'année 2022, aux associations hors commune suivantes :

ADEVA	:	40 €
ADMR	:	40 €
Soins palliatifs	:	40 €
Aveugles et mal voyants Manche	:	40 €
VMEH	:	40 €
Secours catholique	:	40 €
Secours populaire	:	40 €
France Alzheimer	:	40 €
Cœur et cancer	:	40 €
Téléthon	:	40 €
Rêves Manche	:	40 €

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

CAC

Transports scolaires vers les Lycées

Un arrêt de bus pour le ramassage scolaire vers les Lycées sera mis en place au carrefour d'Isigny dès la rentrée scolaire. Jusqu'à présent, un bus passait mais ne desservait pas ce secteur.

L'arrêt sur la route de Bricquebec reste inchangé.

QUESTIONS DIVERSES

- **City Park** : La dernière ébauche du projet intégrant un skate-park, un terrain multisports, une zone de jeux pour les jeunes enfants, un terrain de pétanque, des tables de pique-nique, et des toilettes sèches est présentée à l'assemblée. L'accessibilité sera notamment matérialisée par l'installation d'une place de stationnement « PMR ». Un système de vidéosurveillance sera installé. Le plan de financement est bouclé et la mise en service de cet espace est espérée pour l'été 2023.
- **Elections législatives** : 12 et 19 juin 2022 de 8h00 à 18h00
- **Remerciements** : une rencontre sera prochainement organisée afin de remercier les bénévoles qui avaient confectionné les masques pendant le confinement.

Séance levée à 20H54